

Nombre de conseillers :

- En exercice	:	22
- Présents	:	16
- Absent	:	1
- Représentés	:	5
- Votants	:	21

Le conseil municipal s'est réuni le 6 Mai 2016, à 19 h 00, en séance publique ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Thierry DUPOUÉ, Maire de la Bernerie-en-Retz.

Étaient présents :

Thierry DUPOUÉ, Maire, Jean-Paul MAAS, Roland HENTZIEN, Adjoint, Jean-Paul DAVIAUD, Françoise SEILLÉ, Gilles PICHARD, Catherine LEROY, Roger LOUËRAT, Christiane MEISART, Jean-Louis VERISSON, Jacques PRIEUR, Jean-Yves LAIGLE, Béatrice GRELIER, Laurence BRETON, Valérie BRIAND/KRÖGER, Anne-Cécile WOITIEZ/GUYOT, Conseillers Municipaux.

Étaient absents représentés : Sophie LORMAN (pouvoir à Laurence BRETON), Raymond LE FLOCH (pouvoir à Roland HENTZIEN), Martine DUBOIS (pouvoir à Thierry DUPOUÉ), Gilles LAURENT (pouvoir à Jacques PRIEUR), Antoine CHIFFOLEAU (pouvoir à Jean-Yves LAIGLE)

Était absente : Eléna FUSI/PERRODEAU

Secrétaire de séance (article L 2121-15 du CGCT) : Anne-Cécile WOITIEZ/GUYOT est nommée secrétaire.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la modification de l'ordre du jour.

Il souhaite retirer une question inscrite à l'ordre du jour :

Affaires financières

- o Demande d'aide financière – commune de Villeneuve-en-Retz

Et rajouter une question non inscrite à l'ordre du jour :

Affaires financières

- o Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour la restauration des archives communales

Par ailleurs, il apporte les précisions suivantes concernant :

- o Le point 1.10 – demande de subvention – réserves parlementaires. L'ordre du jour indiquait – balayeuse – mais il propose de solliciter cette subvention pour la mise en accessibilité de la Maison Magrès et notamment l'accès à la salle et la mise aux normes des deux stagiaires.
- o Le point 1.11 – demande de subvention pour bras de désherbage de la balayeuse à l'Agence de l'eau Loire Bretagne et non à l'ADEME

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de retirer une question inscrite à l'ordre du jour et de rajouter une question non inscrite à l'ordre du jour.

Les procès-verbaux des séances n° 8 du 16 Décembre 2015, n° 1 du 18 Mars 2016 et n° 2 du 29 Mars 2016 sont approuvés à l'unanimité.

COMPTE RENDU DES DÉLÉGATIONS DONNÉES AU MAIRE (article L 2122-22 CGCT)

De fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

- o Convention d'occupation du domaine public avec Madame Corinne AGUILLÉ signée le 3 Mars 2016

- Convention de partenariat entre les communes de Pornic, la Bernerie-en-Retz et Préfailles pour le financement du poste de coordinateur des Maîtres Nageurs Sauveteurs
- Contrat d'entretien et de maintenance des deux cours de tennis avec la société « MOBIPLAY ATLANTIQUE » signé le 11 Mars 2016
-

De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

- Concession 30 ans n° 1187 au nom de JOUSSEAUME Yolande
- Concession 15 ans n° 1797 au nom de PELLERIN Danièle
- Concession 15 ans n° 1798 au nom de JAGUENET Andrée
- Concession 50 ans n° 1567 au nom de ANQUETIL Jean
- Concession 30 ans n° 1266 au nom des héritiers GIRARD
- Concession 50 ans n° 1190 au nom de MAAS Jean-Paul
- Concession 15 ans n° 1560 au nom de VIAUD Catherine
- Concession perpétuelle n° 1799 au nom de GONTIER Gilbert
- Concession 15 ans n° 804 au nom AGOPIAN Claudine
- Concession 15 ans n° 1558 au nom de PETIT Anne
- Concession 15 ans n° 1235 au nom de GOURLAOUEN Anne
- **T.A.E. – conventions signées pour la 2^{ème} période 2015/2016**
 - Association CORALI – association rémunérée pour 2 ateliers différents
 - Mylène FAJFER – statut d'intervenante rémunérée via l'association « L'Abeille de Kerverner »
 - Danièle PELLERIN – statut de bénévole
 - « Roule Ta Bille » - convention établie pour l'année
 - « BOCA » - convention établie pour l'année
- **T.A.E. – conventions signées pour la 3^{ème} période 2015/2016**
 - Association CORALI – association rémunérée pour 2 ateliers différents
 - Ecole de Musique – association rémunérée
 - Sylvie ANDRÉ – statut d'auto-entrepreneur
 - Danièle PELLERIN – statut de bénévole
 - « Roule Ta Bille » - convention établie pour l'année
 - « BOCA » - convention établie pour l'année
 - A.T.B. – convention établie pour l'année
- **Déclaration d'intention d'aliéner n° 16-23 à 16-49**

1.- AFFAIRES FINANCIÈRES

1.1.- Examen et vote du compte de gestion du trésorier concernant le budget communal

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de :

- L'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier au 31 Décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire.
- L'exécution du budget 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

Le compte de gestion fait apparaître les résultats suivants :

	COMPTE DE GESTION DU PERCEPTEUR	
	Prévu	Réalisé
Fonctionnement		
Dépenses	3 906 526.00	3 064 999.97
Recettes	3 906 526.00	3 987 400.40
Résultat fonctionnement exercice 2015		922 400.43
Investissement		
Dépenses	5 424 332.00	3 340 818.41
Recettes	5 424 332.00	3 546 751.42
Résultat investissement exercice 2015		205 933.01
Résultat Global		1 128 333.44

Part 2014 affectée à l'investissement	690 133.68
Excédent antérieur	+ 331 377.82

Résultat au 31 décembre 2015	EXCEDENT	769 577.58
------------------------------	----------	------------

1.2.- Examen et vote du compte de gestion concernant le budget du SPIC

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de :

- o L'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier au 31 Décembre 2015 y compris celles entre relatives à la journée complémentaire
- o L'exécution du budget 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

Le compte de gestion du Trésorier, relatif au budget du SPIC (office de tourisme) présente les opérations effectuées du 1er Janvier 2015 au 31 Décembre 2015 :

Section de fonctionnement :

Dépenses	63 430,16 €
Recettes	63 430.16 €

1.3.- Election d'un président pour le vote du compte administratif de la commune et du SPIC

Le conseil municipal désigne, à l'unanimité, Madame Laurence BRETON, comme président pour le vote des comptes administratifs de la commune et du budget annexe de l'Office de Tourisme (SPIC)

Raymond LE FLOCH arrive en séance à 20 h 15.

Nombre de conseillers :

- En exercice	:	22
- Présents	:	17
- Absent	:	1
- Représentés	:	4
- Votants	:	21

Étaient présents :

Thierry DUPOUÉ, Maire, Jean-Paul MAAS, Roland HENTZIEN, Raymond LE FLOCH, Adjoints, Jean-Paul DAVIAUD, Françoise SEILLÉ, Gilles PICHARD, Catherine LEROY, Roger LOUÉRAT, Christiane MEISART, Jean-Louis VERISSON, Jacques PRIEUR, Jean-Yves LAIGLE, Béatrice GRELIER, Laurence BRETON, Valérie BRIAND/KRÖGER, Anne-Cécile WOITIEZ/GUYOT, Conseillers Municipaux.

Étaient absents représentés : *Sophie LORMAN (pouvoir à Laurence BRETON), Raymond LE FLOCH, Martine DUBOIS (pouvoir à Thierry DUPOUÉ), Gilles LAURENT (pouvoir à Jacques PRIEUR), Antoine CHIFFOLEAU (pouvoir à Jean-Yves LAIGLE)*

Était absente : *Eléna FUSI/PERRODEAU*

1.4.- Examen et vote du compte administratif communal

Le compte administratif de l'année 2015, dressé par l'ordonnateur, retrace toutes les dépenses et recettes réalisées en fonctionnement et en investissement.

Le compte administratif a été présenté chapitre par chapitre pour les recettes de fonctionnement et par opération pour les investissements.

Le Maire, titulaire d'un pouvoir, sort de la salle pour le vote. Le conseil municipal, après avoir constaté la concordance des comptes et pris acte du compte de gestion, approuve par 19 voix, le compte administratif de la commune.

1.5.- Examen et vote du compte administratif du SPIC

Sont présentées les opérations effectuées du 1er Janvier 2015 au 31 Décembre 2015.

Le Maire, titulaire d'un pouvoir, sort de la salle pour le vote. Le conseil municipal, après avoir constaté la concordance des comptes et pris acte du compte de gestion, approuve par 19 voix, le compte administratif du SPIC.

1.6.- Affectation du résultat d'exploitation 2015 du budget communal

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

STATUANT sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015

CONSTATANT que le compte administratif fait apparaître :
d'une part :

o Un excédent de fonctionnement de l'exercice de :	922 400.43
o Un excédent 2014 reporté de :	95 807.82
Soit un excédent de fonctionnement cumulé au 31/12/2015 de :	1 018 208.25

et d'autre part :

o Un déficit d'investissement cumulé au 31/12/2015 de :	248 630.67
o Un déficit des restes à réaliser de :	233 371.00
Soit un besoin de financement de :	482 001.67

Le conseil municipal, décide à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2015 comme suit :

o Affectation complémentaire en réserve (1068)	482 001.67
o Résultat reporté en fonctionnement (002)	536 206.58

1.7.- Demande de subvention au Conseil Régional – rénovation thermique – Maison Magrès

La Région Pays de la Loire soutient les collectivités territoriales qui souhaitent réaliser des travaux d'amélioration de la performance énergétique globale de leur patrimoine.

Les aides régionales sont accordées selon les modalités suivantes :

- o réalisation préalable et obligatoire d'un audit thermique et énergétique respectant le cahier des charges ADEME (Agence de développement et de maîtrise de l'énergie).
- o les travaux réalisés doivent respecter les conclusions de l'audit thermique et énergétique ;
- o réalisation de travaux ou panel de travaux de maîtrise d'énergie permettant d'améliorer au minimum de 40 % la performance énergétique globale de l'équipement exprimée en kWh/m²/an.

La Région soutient :

- o l'audit énergétique et thermique présentant un coût supérieur à 3 334 € HT: 30 % du montant HT de l'étude, aide plafonnée à 10 000 €.
- o les travaux d'amélioration de la performance énergétique globale selon les critères suivants : 30 % du montant HT des travaux d'investissement, aide plafonnée à 100 000 €.

Les travaux éligibles doivent correspondre aux travaux préconisés par l'audit thermique et énergétique et concernent l'isolation, le remplacement des ouvrants, les équipements de chauffage et d'eau chaude sanitaire, les systèmes de ventilation

Dans le cadre de la restructuration de la maison Magrès, il est proposé de solliciter cette aide régionale.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents,

- sollicite une aide régionale, la plus élevée possible, au titre de l'audit énergétique et thermique.
- sollicite une aide régionale, la plus élevée possible, au titre des travaux d'amélioration de la performance énergétique globale.

1.8.- Demande de subvention au Conseil Régional – rénovation thermique – Maison de l'Enfance

La Région Pays de la Loire soutient les collectivités territoriales qui souhaitent réaliser des travaux d'amélioration de la performance énergétique globale de leur patrimoine.

Les aides régionales sont accordées selon les modalités suivantes :

- o réalisation préalable et obligatoire d'un audit thermique et énergétique respectant le cahier des charges ADEME (Agence de développement et de maîtrise de l'énergie)
- o les travaux réalisés doivent respecter les conclusions de l'audit thermique et énergétique ;

- o réalisation de travaux ou panel de travaux de maîtrise d'énergie permettant d'améliorer au minimum de 40 % la performance énergétique globale de l'équipement exprimée en kWh/m²/an.

La Région soutient :

- o l'audit énergétique et thermique présentant un coût supérieur à 3 334 € HT: 30 % du montant HT de l'étude, aide plafonnée à 10 000 €.
- o les travaux d'amélioration de la performance énergétique globale selon les critères suivants : 30 % du montant HT des travaux d'investissement, aide plafonnée à 100 000 €.

Les travaux éligibles doivent correspondre aux travaux préconisés par l'audit thermique et énergétique et concernent l'isolation, le remplacement des ouvrants, les équipements de chauffage et d'eau chaude sanitaire, les systèmes de ventilation

Dans le cadre de la restructuration du multi accueil, il est proposé de solliciter cette aide régionale.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, est appelé à délibérer pour :

- SOLLICITER une aide régionale, la plus élevée possible, au titre de l'audit énergétique et thermique.
- SOLLICITER une aide régionale, la plus élevée possible, au titre des travaux d'amélioration de la performance énergétique globale.

1.9.- Demande de subvention au Conseil Départemental – appel à projets – tourisme accessible : platelage en haut de plage

Le Département de Loire-Atlantique souhaite poursuivre la politique de soutien à l'innovation touristique et à l'éco-tourisme. La démarche d'appels à projets permet au Département d'intervenir sur des actions ayant un effet de levier important sur la structuration de projets de développement touristique.

Dans le cadre du projet de prolongement du platelage en haut de plage, de la Rue du Récif à l'escalier de la rue de l'Océan inclus, il est proposé de solliciter l'aide départementale.

L'appel à projets cible prioritairement la filière et thématique suivante :

- le tourisme accessible : projet lié à l'accessibilité des sites touristiques aux personnes handicapées

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents,

- sollicite une aide départementale d'un montant de 25 000 € pour le projet de prolongement du platelage en haut de plage dans le cadre d'un tourisme accessible : projet lié à l'accessibilité des sites touristiques aux personnes handicapées.
- sollicite une dérogation relative au pourcentage de la subvention par rapport au coût global de l'investissement

1.10.- Demande de subvention – réserves parlementaires

Le conseil municipal propose, à l'unanimité des présents, de solliciter une aide au titre de la réserve parlementaire d'un montant de 16 260 € HT auprès du sénateur Yannick VAUGRENARD pour la mise en accessibilité de la maison Magrès et notamment l'accès à la salle et la mise aux normes de deux sanitaires.

1.11.- Demande de subvention – Agence de l'eau Loire Bretagne – pour bras de désherbage de la balayeuse

Dans le cadre de l'acquisition d'une balayeuse, une option porte sur un bras de désherbage. Le coût de cette option s'élève à 5 630 € HT. Une subvention peut être sollicitée auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, sollicite de l'Agence de l'eau Loire Bretagne, une subvention la plus élevée possible au titre de l'acquisition un bras de désherbage

1.12.- Suppression de la régie de recettes de la salle omnisports

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, décide la suppression de la régie de recettes concernant l'encaissement des droits d'utilisation de la salle omnisports à titre permanent à compter du 1er Octobre 2014.

1.13.- Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour la restauration des archives communales

Le rapporteur rappelle que par délibération en date du 18 Mars dernier, le conseil municipal avait sollicité auprès du Conseil Départemental une subvention la plus élevée possible afin de financer les travaux de restauration des

matrices cadastrales sur une dépense de 4 000 €. Le montant estimé pour la restauration de ces documents est de 7 183 € HT.

Suite à des précisions apportées par le Conseil Départemental, il nous est possible de solliciter une aide pour la totalité des travaux prévus.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, sollicite auprès du Conseil Départemental de bénéficier de l'aide la plus avantageuse, soit 20 % de la totalité du projet (montant total HT de 7 183 € HT).

2.- AFFAIRES SCOLAIRES, ASSOCIATIVES, ENFANCE & JEUNESSE

3.- RESSOURCES HUMAINES

4.- URBANISME - DOMANIALITÉ

5.- AFFAIRES FONCIÈRES - VOIRIE

6.- AFFAIRES DIVERSES

7.- RAPPORTS ET BILANS ANNUELS

7.1.- Compte-rendu d'activité à la collectivité locale (CRACL) 2015 – zone d'aménagement concerté (ZAC) de la Rogère

Le conseil municipal approuve, par 20 voix pour et 1 abstention, le CRACL de la SNC Natura Mare (Ardissa) au titre de l'année 2015.

8.- INTERCOMMUNALITÉ et SYNDICATS

9.- INFORMATIONS

Demande d'aide financière – commune de Villeneuve-en-Retz

Par courrier en date du 11 Avril 2016, le Maire de VILLENEUVE-EN-RETZ sollicite une demande d'aide financière pour l'organisation d'un concert le dimanche 24 Juillet sur le site des Etangs à Bourgneuf. Ce soutien financier est demandé afin de soutenir une personne atteinte d'une maladie grave. Le conseil municipal souhaite que cette aide se fasse sous forme de dons.

10.- D.I.A.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.

Dressé à la Bernerie-en-Retz, le 10 Mai 2016

Le Maire,


Thierry DUPOUE

Affiché sur le tableau extérieur prévu à cet effet le 10 Mai 2016

Le Maire,


Thierry DUPOUE